

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **29 mai 2007**

L'an deux mil sept et le 29 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Henri GAILLARD**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, Maurice **BERCHU**, Louis-Claude **GAGNAIRE**, Georges **PATOT**, Ginette **RULLIERE**, Serge **BOUVIER**, Valérie **BOROT**, Martine **CHAMBON**, Suzy **CHANTEPY**, Bruno **CHAUSSINAND**, Françoise **GRENIER**, Gérard **HEYRAUD**, Joël **PASCAL**, Elisabeth **PUAUD**, Louis **RAMIER**, Gilbert **ROCHAS**, Jean-Louis **TETE**.

Absent ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Arrivé en cours de séance :

Secrétaire de séance : **M. Maurice BERCHU**

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 23 mai 2007**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2007 est adopté

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.01 DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET COMMUNAL 2007

M. GAGNAIRE, Adjoint aux finances présente la décision modificative n°3 au budget communal 2007 :

Décision modificative n°3 au Budget 2007

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Compte 2315 Opération 56	+ 10 000	Compte 24	-3000
Compte 2315 Opération 55	+ 3000	Compte' 024	+3000
Compte 020 Dépenses imprévues	-13 000		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Dépenses imprévues: $4\ 3821 - 13\ 000 = 30\ 821$

Après délibération, le Conseil municipal

☞ **adopte** cette décision modificative n°3 au budget communal 2007.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.02 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Louis Claude GAGNAIRE, adjoint aux finances, présente la décision modificative n°1 au budget assainissement 2007.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
6811 Dotations aux amortissements	+ 5772	777 Quote part	+ 5624
022 Dépenses imprévues	-148.00		
TOTAL	5624.00	TOTAL	5624.00

Dépenses imprévues: 13874-148.00= 13726.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
13918 Subventions d'équipement	+ 5624	28181 Autres immobilisations corporelles	+ 5772
020 Dépenses imprévues	+ 148		
TOTAL	5772.00	TOTAL	5772.00

Dépenses imprévues: 7087+148= 7235.00

Après délibération, le Conseil municipal

☞ adopte la décision modificative n°1 au budget Assainissement de l'année 2007.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.03 TABLEAU D'AMORTISSEMENT- BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Louis Claude GAGNAIRE, Adjoint, présente le tableau d'amortissement du budget Assainissement.

Tableau des amortissements- Budget Assainissement- Année 2007

Année	Travaux	AM Annuel	Fin Amort	Subvention	AM Annuel Subv	Fin Amort
1972	1 605.53	32.11	2022	0.00	0.00	
1973	0.00	0.00	2023	0.00	0.00	
1974	7 516.56	150.33	2024	853.71	0.00	
1975	3 814.52	76.29	2025	0.00	0.00	
1976	8.26	0.17	2026	0.00	0.00	
1977	0.00	0.00	2027	0.00	0.00	
1978	22 867.35	457.35	2028	18 293.88	457.35	2018
1979	57 063.63	1 141.27	2029	2 591.63	0.00	
1980	13 969.08	279.38	2030	10 061.64	279.38	2017
1981	27 723.37	554.47	2031	0.00	0.00	
1982	922.96	18.46	2032	0.00	0.00	
1983	22 849.54	456.99	2033	0.00	0.00	
1984	10 117.82	202.36	2034	0.00	0.00	
1985	0.00	0.00	2035	0.00	0.00	
1986	11 984.92	239.70	2036	251.24	0.00	
1987	0.00	0.00	2037	0.00	0.00	
1988	74 503.15	1 490.06	2038	17 110.88	0.00	
1989	131 669.57	2 633.39	2039	60 979.61	2 633.39	2013
1990	13 464.52	269.29	2040	0.00	0.00	
1991	102 302.51	2 046.05	2041	15 854.70	0.00	
1992	62 573.87	1 251.48	2042	25 916.33	1 251.48	2013
1993	186 950.60	3 739.01	2043	83 237.16	3 739.01	2016
1994	2 009.82	40.20	2044	0.00	0.00	
1995	135 765.67	2 715.31	2045	43 905.32	2 715.31	2012
1996	15 505.33	310.11	2046	0.00	0.00	
1997	18 811.46	376.23	2047	0.00	0.00	
1998	173 317.00	3 466.34	2048	47 894.45	3 466.34	2012
1999	19 095.65	381.91	2049	0.00	0.00	
2000	28 278.75	565.58	2050	13 659.43	565.58	2024
2001	18 098.64	361.97	2051	0.00	0.00	
2002	60 680.52	1 213.61	2052	13 720.41	1 213.61	2014
2003	46 256.90	925.14	2053	18 814.01	925.14	2024
2004	128 459.98	2 569.20	2054	45 319.51	2 569.20	2022
2005	290 389.46	5 807.79	2055	132 313.95	5 807.79	2027
TOTAL	1 688 576.93	33 771.54		550 777.86	25 623.58	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

☞ **accepte** le tableau d'amortissement du budget Assainissement.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.04 CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU GRAND PRE ET DE LA VOIE COMMUNALE N°14

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation d'une étude portant sur l'aménagement de la Route du Grand Pré et de la Voie communale n°14.

Trois entreprises ont remis leurs offres avant le 30 avril 2007 :

- ATEC Bva
- J Julien et Associés
- BEAUR

Le choix de la Commission de procédure adaptée s'est porté sur l'entreprise J. Julien et Associés. Ce choix a été fait en fonction des critères de prix, de délais et de valeur technique des dossiers.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de retenir l'offre de l'entreprise J. Julien et Associés pour l'aménagement de la Route du Grand Pré et de la Voie communale n°14 pour un montant de 12 000€ HT.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

☞ **entérine** le choix de la Commission de procédure adaptée de choisir l'entreprise J Julien et Associés pour un montant de **12 000€ HT**,

☞ **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

**2007.06.05 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX A
PROCEDURE ADAPTEE PORTANT SUR
LE GOUDRONNAGE DES ABORDS DU
LOCAL TECHNIQUE ET DU LOCAL DES
SAPEURS POMPIERS**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un marché public de travaux à procédure adaptée a été lancé en vue d'effectuer le goudronnage des abords du local technique et du local des sapeurs pompiers.

Deux entreprises ont répondu à ce marché :

- APPIA Isardrôme
- Entreprise Vivaroise de Travaux Publics

Le choix de la Commission de procédure adaptée s'est porté sur l'Entreprise Vivaroise de Travaux Publics.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offre adaptée et de choisir l'Entreprise Vivaroise de Travaux Publics pour un montant de 20 087.50 € HT soit 24024.65 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le choix de la Commission de procédure adaptée de choisir l'Entreprise Vivaroise de Travaux Publics pour un montant de 20 087.50 € HT soit **24024.65 € TTC**.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.06 ANNULATION DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE VOTE EN CONCORDANCE AVEC LA DELIBERATION DE LA COCOBA

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du 27 février 2007, le Conseil municipal a approuvé la délibération du Conseil de Communauté du Bassin d'Annonay en date du 23 janvier 2007 demandée par l'article 132 de la loi de finances rectificatives pour 2006 concernant la taxe professionnelle (Délibération 2007.03.08).

Cependant, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, dans un courrier du 27 avril, a informé la mairie qu'à la demande du contrôle de légalité, le Conseil communautaire réuni le 16 avril 2007 a annulé la délibération du 23 janvier 2007 relative à la réforme de la taxe professionnelle. Par conséquent, les délibérations concordantes sont sans effet.

Monsieur le Maire invite les conseillers à annuler la délibération du 27 février 2007 approuvant la délibération du Conseil de Communauté du Bassin d'Annonay en date du 23 janvier 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **annule** la délibération 2007-03-08 du 27 février 2007 approuvant la délibération du Conseil de Communauté du Bassin d'Annonay en date du 23 janvier 2007.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.07 RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire propose de recruter, en vue du remplacement des agents en congé, une personne en emploi saisonnier au service technique du 5 juillet 2007 au 31 août 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

☞ **recruter** une personne répondant au profil souhaité,

☞ **signer** le contrat de travail.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.08 CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET DE 27.50 HEURES

Compte tenu de l'extension des bâtiments communaux et de l'accroissement des obligations (surveillance des enfants pour le transport scolaire), Monsieur le Maire propose aux conseillers de créer un Emploi à temps non complet de 27.50 heures en remplacement d'un emploi à temps non complet de 12.60 heures.

Après en avoir délibéré, les conseillers

↳ acceptent la création d'un emploi à temps non complet de 27.50 heures.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.09 ADOPTION DU PROJET DU JARDIN DES TRAPPES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 30 mai 2006, le Conseil municipal avait entériné le choix de retenir le cabinet d'architectes J. JULIEN pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un parc paysager au centre du village. Monsieur le Maire propose donc de lancer un marché public de travaux à procédure adaptée en vue d'effectuer l'aménagement d'un parc paysager au centre du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

↳ retenir le projet présenté par le cabinet J. Julien et Associés,

↳ autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée pour un marché de travaux,

↳ solliciter des subventions les plus élevées possibles du Conseil général.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.05.10 MODIFICATION D'UN BAIL A LOYER

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de bail a été conclu entre lui-même, en tant que Maire de la commune de Roiffieux et Monsieur VINCENT pour la location d'une parcelle cadastrée section AI n°77, située à Pré Cussinel, pour une superficie de 47 ares et 54 ca, utilisée comme boulodrome.

Ce bail étant arrivé à expiration, le Conseil municipal avait décidé dans une délibération du 27 mars 2007 de reconduire ce bail pour une durée de 9 ans.

Le montant du bail est fixé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2007 :

Indice du coût à la construction pour le troisième trimestre 2004 : 1 244.50

Indice du coût à la construction pour le troisième trimestre 2006 : 1 360.25

$$\frac{508.79 \times 1\,360.25}{1\,244.50} = 556.11 \text{ €}$$

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Maurice VINCENT qui demande au Conseil municipal que la durée du nouveau bail de la parcelle AI 77 Pré Cussinel (Boulodrome) soit de 3 ans, au lieu de 9 ans comme décidé lors de la séance du 27 mars 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳ **accepte** la demande de M. VINCENT d'établir un bail entre la commune et Monsieur VINCENT pour la location du boulodrome pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2007,

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer un contrat de bail pour une durée de 3 ans pour la parcelle AI 77 Pré Cussinel,

↳ **fixe** le montant annuel du bail à une somme de 556.11 € pour une durée de trois ans,

↳ **décide** d'inscrire cette somme à l'article 6132 du budget primitif 2007.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.11 IMPUTATION D'UNE FACTURE EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire soumet aux conseillers une facture de l'entreprise SIGNUM VIRIEUX à imputer en investissement d'un montant de 1031.42 € HT soit **1233.58 € TTC** pour des panneaux.

Considérant le caractère durable de ces biens et afin de récupérer la T.V.A., le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide

☞ **d'imputer** la facture de SIGNUM VIRIEUX en investissement au compte 2188 opération 201 pour un montant de 1031.42 € HT soit **1233.58 € TTC**.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.12 LOTISSEMENT LES PEUPLIERS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre du Lotissement Les Peupliers, le lotisseur devait céder gratuitement à la commune les parcelles AC 328 (ruisseau) de 1376m² et AC 329 de 252m²(élargissement de la voie communale).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de cession gratuite.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.13 CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX ET MONSIEUR JEAN MITIFFIOT DE BELAIR

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet d'acte de constitution entre Monsieur Jean MITIFFIOT de BELAIR et notre commune (projet joint en annexe de la délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳ **accepte** le projet d'acte de constitution de servitude,

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.06.14 CONTRAT DE DERATISATION

Dans le cadre d'un contrat de dératisation, Monsieur le Maire rappelle que la société AVIPUR effectue actuellement deux passages annuels qui portent sur la dératisation des grilles d'eaux pluviales et de l'ancienne décharge pour un montant en 2006 de 724.66 € HT soit 866.69 € TTC (soit 362.33 € HT par passage/jour).

Pour 2007 et compte tenu de l'agrandissement des réseaux et de l'accroissement du nombre de grilles, la société AVIPUR a revalorisé le montant de ses interventions qui s'élèveraient donc à 792 € HT soit 947.23 € TTC (augmentation de +9.29%).

Par ailleurs, la société AVIPUR soumet une proposition de contrat avec 3 interventions par an qui s'élèvent à 1 188 € HT soit 1420.85 € TTC.

Monsieur le Maire invite les conseillers à choisir une de ces deux propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

↳ **de choisir** la proposition offrant deux passages par an pour un montant de 792€ HT soit 947.23 € TTC.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

INFORMATIONS DIVERSES

❖ Tableau des permanences pour les élections législatives :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers le tableau des permanences des élections législatives des 10 et 17 juin 2007.

❖ Fermeture de la mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la mairie sera fermée les samedis matins du 14 juillet 2007 au 18 août 2007.

❖ Lettre du Syndicat Mixte de l'Ardèche :

Monsieur le Maire transmet aux conseillers la lettre du Syndicat Mixte de l'Ardèche.

❖ Arrêté de l'ONF :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté (n°16/2007) a été pris le 10 mai 2007. Cet arrêté stipulait qu'au « vu [de]l'insuffisance de crédits à l'opération d'équipement n°15 « Reboisement » au compte 2315 « Immobilisations en cours » dépense en section d'investissement au budget communal M14 pour l'année 2007, la somme de 5520€ [a été] transférée au compte de dépense 2315 « Immobilisations en cours » de l'opération n°15 afin de compenser le manque de crédits.

Monsieur le Maire précise que cet arrêté a valeur de décision modificative.

❖ Invitation à l'Assemblée générale de l'AFR Foot de Roiffieux :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'invitation de l'AFR Foot de Roiffieux le jeudi 7 juin 2007 à 19 heures à la salle Rose de la Garde.

❖ Lecture d'une lettre de SAS EOLLE sur un éventuel projet éolien sur la commune de Roiffieux :

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux d'une lettre de la société SAS Eolle faisant suite à un rendez vous en mairie.

Cette lettre concerne l'éventualité d'un projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Roiffieux. Cette société fait la proposition d'une réunion d'information commune des conseils municipaux de Roiffieux et de Villevoacance afin que soit prise une position commune sur ce projet. Cette réunion serait non engageante pour les communes. Les conseillers municipaux donnent leur accord pour l'organisation d'une réunion d'information commune aux conseils municipaux de Roiffieux et de Villevoacance sur ce projet.

❖ Défense de la Forêt contre l'Incendie :

Monsieur PATOT, Adjoint, informe les conseillers de l'organisation d'une journée de Défense de la Forêt contre l'Incendie. Le mardi 29 mai, cette manifestation a rassemblé 275 élèves. Cette manifestation a pour vocation l'apprentissage de la notion de protection de la forêt et s'organise autour de la présence de plusieurs intervenants : les pompiers, l'ONF, la fédération des chasseurs, les élèves du lycée Agrotech. Lors de cette journée la quasi-totalité des enfants a pu tenir une lance de pompiers. Une autre journée sera organisée le jeudi 31 mai 2007.

❖ **Egouts- Bernaudin :**

Monsieur ROCHAS, conseiller, informe le conseil municipal qu'il y a une fuite d'égouts sur la route de Bernaudin.

❖ **Salles du Complexe Sportif de la Garde :**

Monsieur ROCHAS, conseiller, suggère au conseil municipal de modifier le nom de certaines salles du complexe sportif de la Garde. Il propose la salle de la Rose pour la salle Rose et la salle Coquelicots pour la salle Rouge.

❖ **Lampadaires- Place du village :**

Madame Grenier, conseillère, informe les conseillers que les lampadaires de la Place du village ne fonctionnent plus. Monsieur le Maire explique que la société s'occupant de la maintenance a été prévenue mais n'est pas encore intervenue.

❖ **Place de Fély :**

Monsieur RAMIER, conseiller, souhaite savoir où en sont les discussions avec un propriétaire de Fély pour l'acquisition de sa parcelle en vue de créer une place publique.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que contact a été pris mais qu'aucun accord n'a pu être fait jusqu'à présent.

❖ **Parking- Complexe sportif de la Garde :**

Monsieur Joël PASCAL, conseiller, informe le Conseil municipal, que plusieurs habitants de Roiffieux s'interrogent sur la mise en place de rochers sur le parking du complexe sportif de la Garde.

Monsieur BERCHU, Adjoint, explique au Conseil municipal que le parking de la Garde a été refait par le club de pétanque lors de ses éliminatoires départementaux et que ces pierres ont été installées en vue d'éviter les rodéos de voitures qui ont pu avoir lieu sur le parking. Ces rodéos posent d'importants problèmes de sécurité sur un site privé où des enfants circulent. Il précise que des panneaux ont été créés afin de faciliter la « circulation » des voitures sur le parking. Ce système présente également l'avantage de pouvoir être enlevé rapidement lors des manifestations de grande ampleur.

❖ **Bibliothèque :**

Monsieur Joël PASCAL, conseiller, propose au Conseil municipal de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil le choix d'un nom pour la bibliothèque afin que la bibliothèque soit

baptisée le jour de son inauguration. Il souhaite également que les jours et heures d'ouverture soient affichés.

❖ **Fleurissement du village :**

Monsieur BERCHU, Adjoint, informe les conseillers que le service technique de la commune a procédé au fleurissement du village. Il ajoute qu'une journée a été organisée avec les écoles de la commune au cours de laquelle les enfants ont pu planter des fleurs Place du Vivarais.

❖ **Fête de la Musique :**

Monsieur BERCHU, Adjoint, informe les conseillers que la fête de la musique devrait de nouveau avoir lieu à Roiffieux, Place des Termes, le 21 juin prochain.

La séance est levée à 22h00